

P 963/1

M A G H R E B
M A C H R E K

LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
Centre d'études et de Recherches Internationales
Section Monde arabe,
LE CENTRE D'ÉTUDES DE L'ORIENT CONTEMPORAIN PARIS III

LA DIRECTION DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
et

Conseil de rédaction : Louis Fougère, Président
Comité de rédaction : Jean Leca, Directeur
Nicole Chaperon, Rédacteur en chef
André Bourgey
Laurent Chabry
Marie-Chantal Cossé
Jean-Luc Domerach
Louis-Jean Duclos
Nicole Grimaud
Remy Leveau
Hasseine Mammeri
Elizabeth Picard
Robert Santucci
Diane Tomiche
Céres Wissa-Wassef

Revue trimestrielle imprimée en France
Abonnement 4 numéros - France : 120 F; Etranger : 145 F
Supplément pour envoi par avion : 45 F
Prix de vente au numéro : 32 F
Commande adressée à la Documentation Française
4, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cedex

Le Directeur
de la publication
JEAN JENGER
Rédaction
assurée par

Demandé le 14.12.1986
Imprimé en France

N° 118
Déc. 1987



Sommaire

Numéro 118, octobre-novembre-décembre 1987

Etudes

Le Maroc des années 80

Stabilité du pouvoir monarchique et financement de la dette

Remy Leveau

La candidature du Maroc à la Communauté européenne n'est pas une démarche aussi absurde que certains dirigeants européens le pensent. Le régime se trouve en effet pris entre des contraintes politiques et sociales qui lui interdisent de porter brutallement atteinte aux intérêts des secteurs de la population politiquement instables (et en particulier les masses urbaines), et des contraintes financières qui exigent par exemple l'abandon des subventions aux produits de première nécessité, l'augmentation des recouvrements de la fonction publique, l'augmentation des impôts, le remboursement des crédits à l'économie. Le début de recouvrement financier, le déclenchement de la dette s'accompagne d'une intégration plus grande des experts internationaux dans les administrations marocaines. Le jeu politique interne reste contrôlé par la monarchie, la gauche combinate la déférence envers le Souverain, l'acceptation du système monarchique, le soutien à sa politique sur le Sahara occidental et le refus de cautionner sa politique économique (sans présenter pour autant une alternative réaliste). Pour consolider ses bases d'un développement économique encore précaire fondé sur un large appel à l'extérieur, le monarque doit accepter l'intervention des organismes financiers internationaux, mais il tente peut-être d'équilibrer celle-ci par un appel à l'Europe dans un nouvel axe Nord-Sud.

5

La population marocaine : héritages et changements

Robert Escalier

Une étude portant sur la longue durée de la démographie marocaine. La population a connu une vertigineuse expansion : elle aura été multipliée par sept au cours du XX^e siècle. L'exposition démographique s'est accompagnée dans le même temps que les contradictions économiques et sociales héritées de la période coloniale s'approfondissent. La politique conduite depuis l'indépendance n'a pas remis en question le modèle d'organisation de l'espace : l'inégal développement régional, la concentration des pouvoirs sur l'axe littoral (Casablanca-Rabat-Kenitra) ont provoqué la mise en mouvement des populations et donné naissance à de puissants courants migratoires des zones périphériques vers les fédations « centrales ». L'urbanisation « explosive », notamment celle des plaines atlantiques est significative des changements affectant la structure « populaire » : l'organisation et le fonctionnement de la société et de l'espace marocains.

20

L'aménagement des villes et ses enjeux

Mohamed Naciri

L'aménagement urbain a été, depuis le XIX^e siècle, un moyen de régulation sociale. L'ordonnancement architectural et la consommation esthétique d'une nature urbaine sont censés produire des effets bénéfiques sur la société des villes. Le modèle de cet urbanisme a été réalisé dans la ville coloniale, fondée sur le principe de la discontinuité spatiale, sociale et politique avec la ville traditionnelle. Cet urbanisme moderne n'a pas tardé à produire, cependant, son antithèse, le bidonville, depuis l'indépendance. La discontinuité culturelle a disparu, mais l'on a vu s'instaurer une hiérarchie socialisée des quartiers. La proximité des ornières de croissance riches et pauvres appelle l'intégration. Mais du fait du niveau de vie de la majorité de la population, seules les classes moyennes et les catégories assises ont eu accès au logement moderne, d'où la persistance du bidonville et l'émergence d'un habitat non réglementaire sur le loisirissement clandestin. L'urbanisation accélérée produit des mouvements sociaux, parfois des mouvements urbains auxquels les autorités répondent par un surcroît d'aménagement, de modernisation des centres-villes, un encadrement spatial où l'administration territoriale essaie de baliser les espaces périurbains. Le projet urbain vise à l'intégration des ces mafias où une nouvelle cité-dôme est en gestation. Casablanca est la première ville-phare de ce nouvel urbanisme.

46

La conurbation littorale marocaine Composantes actuelles et réalistes futures

Jean-François Troin

Une conurbation littorale se met en place le long de l'Atlantique marocain sur 150 kilomètres, de Kenitra au Sud de Casablanca. Il y a là une concentration urbaine exogonale, par la constitution de « villes feutées », par la diversité des fonctions assumées et par les potentialités de l'interêt-pays. Les composantes de cette « région urbaine » unique au Maghreb sont analysées : les unes après les autres : Kenitra, île de pont industriel et commerciale, l'agglomération Rabat-Salé et ses fortes disparités ; les boutiques urbaines, au Sud de Rabat, amorce d'une future « friche » urbaine ; Mohammédia, de plus en plus transformée en « banlieue » et Casablanca dont l'image catastrophique de ville nommable est en train de se modifier. Ici se joue le Maroc de l'an 2000. Si l'y a pas évidemment de risque de déséquilibre, il est donné l'importance de l'aménagement, il est nécessaire de concevoir et structurer cette conurbation en formation.

71

L'aménagement des villes et ses enjeux

Le Maroc connaît actuellement un retour en force de l'aménagement urbain. Les transformations réalisées ou en projet changent ou changeront la physionomie des petites villes comme des grandes agglomérations : amélioration et embellissement des voies d'accès et traitement des places, élargissement des grands axes de circulation, réalisation de bâtiments administratifs, d'activités tertiaires et de services. La trame urbaine de certaines agglomérations en sera affectée profondément, comme le projet envisagé de restructuration du cœur de la ville coloniale de Casablanca. De grands travaux d'urbanisme sont entremêlés en vue d'aménager une perspective allant de la place Mohamed V au front de mer où une grande mosquée, en partie « sur l'eau », est actuellement en construction. Les périphéries des grandes villes connaissent également des renouvements spontanés ou provoqués de l'espace urbain.

A considérer les aménagements réalisés, ou en cours, dans les centres villes modernes, les esprits férus de symbolique et d'histoire sont tentés de les replacer dans la continuité d'une longue tradition historique de réappropriation des héritages urbains, laissés par les dynasties successives. Certaines créations coloniales ont voulu s'insérer dans cette continuité. La ville européenne de Rabat n'a-t-elle pas été réalisée dans l'espace clos par l'enceinte des fortifications almohades du XII^e siècle ? Lyautey l'a voulu ainsi, dans ce site, ladis couvert d'un achèvement du rêve, interrompu de fonder une capitale à la mesure de l'Empire qui a étendu, il y a huit siècles, son pouvoir de l'Irakia à l'Andalousie. En fait, la ville coloniale, au lieu de s'intégrer à cet héritage à produit, par sa nature même une rupture dans une continuité. Elle a été conçue et réalisée dans un contexte de domination d'un peuple sur un autre, et en tant qu'alternative à une vieille civilisation urbaine.

Le Maroc avait connu des créations urbaines conçues pour s'opposer politiquement à d'autres villes comme, au XIII^e siècle, la fondation de la ville mérinide, Fès Jdid, Fès la Neuve, sur un plateau dominant l'ancienne capitale, Fès el-Bali, Fès la Vieille ; mais la continuité culturelle et de civilisation n'avait pas été rompue pour autant. Cette continuité est-elle aujourd'hui réalisée par la volonté d'intégration, de « digestion » du legs ambigu de la colonisation, par l'appropriation de la ville coloniale à la fois sur le plan social et culturel, la modernisation étant assimilée et devenant la panacée qui va tailler la ville marocaine du XXI^e siècle ?

Si les objectifs déclarés des actions en cours paraissent transparents — modernisation, structuration, embellissement, volonté affirmée de contrôler les processus d'évolution des centres villes, et concentration des pouvoirs de décision aux mains du ministère de l'intérieur en matière d'urbanisme — les motivations de cette prise en charge vigoureuse des problèmes de la ville, depuis le début des années 80, sont moins faciles à analyser. Celle-ci devient-elle un enjeu stratégique dans les équilibres socio-politiques du pays ? Ou soutient-elle un projet de société tendant à aménager les transitions vers une nouvelle citadinerie qui intégrerait citadins de souche et néo-citadins, à un moment où la majorité de la population bascule dans l'urbain ?

Etant donné les contraintes de la poussée urbaine, l'énormité des moyens nécessaires pour la contenir, l'ampleur des enjeux qui elle suscite, les interventions actuelles se limitent-elles à des aménagements ou pourront-elles traduire une

politique urbaine plus globale ? Comment les décideurs entendent-ils maîtriser la complexité croissante du système socio-urbain afin de gérer ses contradictions et atténuer ses multiples dysfonctionnements — par le dialogue avec les collectivités ou le contrôle des personnes ? Le Maroc des villes a toujours reflété la crise du monde rural, la crise économique risque d'approfondir celle qui sévit en ville aussi bien que dans les campagnes : celles-ci ont subi les effets d'une sécheresse inhabituelle par sa longueur et par sa sévérité ; celle-là connaît de temps en temps des accès de fièvre, dont les plus récents en 1981 et 1984.

Comment éviter la fracture qui se dessine dans l'espace urbain et qui affecte le corps social, entre les centres dotés des attributs de la modernité et du pouvoir, recevant équipements et services et dont l'environnement s'améliore constamment, et les périphéries populaires dont l'urbanisation « clandestine » s'étend, malgré les progrès réalisés en matière de résorption des bidonvilles ? Certaines couches modernistes des classes moyennes vivent mal ce déferlement du bâti « clandestin ». Il porte, à leurs yeux, atteinte à l'image moderne de la ville, constituant un défi à la logique, à l'ordre et à la légalité urbaine, pourtant, l'affirmation de l'identité ne cesse de s'inscrire dans le décor des villes ; un peu partout, l'arcade et la tuile verte constituent de plus en plus le substitut à une tradition urbaine réduite à ses ornements, alors que le bâti dans les quartiers populaires cherche à s'adapter à sa manière, à une modernisation problématique (1).

Une première clarification consiste à établir une distinction rigoureuse entre politique urbaine et aménagement. En effet « on peut partir d'une politique et aboutir à des aménagements qui sont bricolage et compromis (...) ». L'aménagement est alors le fruit des contradictions qui animent le corps social et qui peuvent parfaitement conduire à une inversion pratique du projet initial d'une politique urbaine » (2). Celui-ci suppose choix et options en fonction d'une représentation de l'évolution de la société urbaine, et la projection dans le temps et dans l'espace des actions appelées à en modeler l'avenir (3).

Les fondements idéologiques de l'aménagement colonial : contrôle social et inégalité des cultures

La croyance tenace aux vertus de l'aménagement pour contrearrer l'influence « néfaste » des villes a inspiré en Europe des politiques d'intervention et d'aménagement des centres urbains depuis le XIX^e siècle. L'objectif explicite ou implicite de cet urbanisme est de produire des formes de régulation socio-politiques destinées à garantir l'ordre et le bonheur de la société, reflétées par l'harmonie des perspectives. Le Maroc a été, après l'indépendance (4), une terre d'élection pour la mise en pratique de ces courants de pensée qui préconisaient, au siècle dernier, une nouvelle manière de concevoir et d'administrer les villes. L'avance qui y a été réalisée en matière d'urbanisme était due à l'influence de Lyautey (5), qui considérait qu'une ville où l'ordre urbain règne — en matière d'aménagement physique et d'environnement, d'hygiène et d'assainissement — est une ville où l'ordre social est garanti. Les villes européennes construites aux lendemains de l'établissement

L'aménagement concret de la séparation des deux communautés

du Protectorat devaient créer un tel milieu pour la pérennité du pouvoir colonial dont les contradictions allaient trouver, croyait-on, un exutoire heureux dans l'harmonie de l'architecture, le confort des demeures et l'hygiène de la ville. Une nature ornementale, sous forme de jardins paysagers, tâche pour la consommation esthétique, devait conjuguer ses effets bénéfiques avec la nature productive des petits lots de colonisation, à caractère social, intégrés à l'espace urbain. L'ensemble était destiné à maintenir dans la ville les vertus des équilibres naturels, plus ou moins compromis, en Europe, par l'industrialisation.

La filiation entre la représentation de la ville au XIX^e siècle, comme lieu privilégié de la réforme sociale, et la conception de la ville nouvelle coloniale, est manifeste. Lyautey, conscient des dérives affaiblissantes d'une société coloniale en formation, voulait créer des villes européennes, plus modernes, plus fonctionnelles et plus belles qu'en Europe. La colonie attira trop rapidement, en plus des administrateurs et des aventuriers, des hommes d'affaires, les petits cols administrateurs et des aventuriers et portugais. Or, Lyautey était partisan de la Algérie, l'émigration espagnole et portugaise. Lyautey était partisan de la grande colonisation par des sociétés capitalistes, à même de mettre rapidement en valeur le potentiel productif du pays, de préférence à une petite colonisation qui risquait à ses yeux de peser, comme en Algérie, sur les rapports entre coloniaux et autochtones. Le développement séparé des deux communautés, chacune dans sa ville, était donc d'une portée stratégique. Mais à l'entreprise d'aménagement et d'équipement des villes européennes visant à maîtriser la colonisation urbaine, correspondait la volonté de conservation, et d'intervention limitée, dans le tissu ancien des villes traditionnelles. La politique urbaine de Lyautey consistait à n'envisager que « la transformation minimale des quartiers marocains, qui devaient être conservés et protégés, à la fois contre ces étrangers imprudents qui, à l'encontre de leurs propres intérêts auraient décidé de s'y établir, et contre ces Marocains qui, dans leur tentative indigne d'abandonner leurs modes de vie (nobles et primitifs), auraient désiré moderniser leurs demeures » (6) ; d'ailleurs Lyautey, dans l'une de ses directives à propos de Rabat, montrait bien les limites qui lui assignait à l'intervention dans les médinas : « La ville arabe, le quartier juif, je n'y touche pas, je nettoie, embellis, fournis de l'eau, l'électricité et j'évacue les eaux usées, c'est tout... mais en face, dans le bleu, je bâts une autre ville » (7).

Ce parti-pris pour le « respect » des médinas était bien équivoque. Il n'impliquait nullement l'égalité des cultures. L'urbanisme nouveau doit donc affirmer les différences démonstratives des niveaux de civilisation, « car l'architecture et la planification urbaine étaient considérées comme des moyens de démontrer la supériorité des Français comme civilisation, comme nation et comme membres d'une race, et de prouver cette supériorité aux populations indigènes et aussi aux Français eux-mêmes » (8).

Plus tard, Jean Célerier, fervent admirateur de Lyautey, affirmera qu'appartenir à la même communauté franco-marocaine « ne signifie pas confusion anarchique dans un espace homogène de mathématicien. Les êtres supérieurs ne sont pas faits de juxtaposition de cellules interchangeables, mais d'une association vivante et consciente d'origines hiérarchisées ayant chacun leur nature et leur rôle propre » (9). L'aménagement entrepris dans ces conditions avait une valeur « pédagogique » pour les Français comme pour les Marocains, en mettant en valeur, par contraste, modernité et tradition, ville coloniale et ville musulmane, engageant l'une dans une modernisation en avance sur l'Europe, maintenant l'autre dans l'affirmation d'une identité ambiguë. Si cette attitude a sauvé les médinas de la destruction, elle a, au contraire, exacerbé les frustrations des Marocains et a alimenté la vigueur du nationalisme dans les villes traditionnelles.

La création de cet ordre urbain colonial, novateur à tous regards, avait bénéficié de circonstances favorables exceptionnelles : un pouvoir puissant, des architectes de talent et un espace vierge dans lequel la volonté politique de Lyautey pouvait s'inscrire sans aucune entrave. La séparation des deux communautés, principe fondamental de son action, était l'un des aspects de sa politique urbaine. L'exemple le plus significatif de cette politique est celui de Kenitra (ex-Port Lyautey). Ici, point de médina dont il fallait « respecter », la spécificité. Seule existait une casbah, fort militaire modeste sur le bord de l'Oued Sébou, qui allait donner son nom à la nouvelle création urbaine. Son plan directeur a été signé en 1913 par le général Lyautey et a fait l'objet d'un arrêté qui lui a donné force de loi (10). Le périmètre urbain était partagé en trois espaces bien délimités : d'abord, à l'ouest le noyau d'habitat européen, alors le « village » ; ensuite à l'est l'espace réservé à l'habitat des Marocains ; séparant strictement ces deux ensembles, une bande de terrain allant de l'Oued Sébou au nord à la forêt de la Mammora au sud était consacrée à l'usage militaire : casernes, logements pour l'armée, terrains de manœuvre. Trois axes relient les deux premiers ensembles à travers cette ceinture à la fois sanitaire et de sécurité. L'efficacité de ce « cordon de protection » a été totale lors des manifestations pour l'indépendance. Les troubles étaient contenus dans la partie marocaine de la ville, la fermeture des trois axes de liaison mettait l'habitat européen à l'abri de toute contagion.

Ce principe d'aménagement, basé sur la séparation de deux communautés avait trouvé son expression la plus achevée à Kenitra. Ailleurs, il était matérialisé soit par un espace vert (Fès, Marrakech), par un accident topographique (la vallée de Boulefkane, à Meknès) ou par un rempart (Rabat). Il avait donné à l'aménagement sa signification stratégique alors que sa justification était autre. Lyautey disait avoir voulu « faire non pas des villes européennes, mais des villes nouvelles en dehors et à côté des villes indigènes ». En réalité il avait maintenu cette opposition et ne substitua la dénomination « nouvelle » à « européenne » qu'en 1931 (11). Sa conception d'un développement séparé des deux communautés n'a évolué qu'à la lumière des transformations concrètes des deux villes.

Echec du projet, triomphe des pratiques

Avec la croissance qu'ont connue les centres urbains au Maroc pendant l'époque coloniale, ce schéma d'une urbanisation dualiste n'a pu résister aux dures réalités d'une économie d'exploitation. Aux marges des villes nouvelles ont survécu de nouvelles formes de croissance urbaine. L'apparition et l'extension d'un habitat fait de cabanes et de tentes de roulettes, sous la double impulsion du rejet rural du à la colonisation agraire et de l'appel à la main-d'œuvre des campagnes pour les besoins de l'économie urbaine, ont créé une nouvelle dualité : les villes européennes, vitrines de l'ordre colonial, n'ont pas tardé à secrétier, dans leurs abords, l'une des formes de croissance urbaine majeure de ce siècle, le bidonville dont l'appellation est appropriée pour la première fois au Maroc, avant d'être généralisée au reste du Tiers-monde. Les villes européennes, auxquelles Lyautey a accordé un intérêt passionné, ont elles-mêmes mal évolué. Installé en France à Thorey, sa demeure lorraine,

après sa disgrâce et son départ du Maroc en 1925, il a continué à recevoir des « visiteurs [qui] lui décrivent les bâties affreuses que l'on construit, sans aucun souci d'esthétique, d'ordonnance et d'urbanisme, dans les villes dont il avait pris si grand soin de préserver la physionomie » (12). A part l'aménagement du centre de Rabat avec la perspective de Dar El Makta et son quartier administratif, l'ensemble de la place Lyautay (13) et ses jardins paysagers et la cité Habous à Casablanca, les grandes percées des villes européennes à Fès et à Marrakech, les extensions des villes, voire leur centre, comme à Meknès, frappent par leur médiocrité.

En effet l'urbanisme colonial s'est trouvé rapidement dépassé et les projets initiaux réduits par une spéculation effrénée. La législation avancée, résolument moderniste, des premières années du Protectorat, la qualité des architectes et des urbanistes, les choix esthétiques qu'ils ont faits, les pouvoirs dont ils ont disposé (14) n'ont pas eu raison des mécanismes pervers de la spéculation, des stratégies des groupes d'intérêt et des logiques individuelles. L'impératif de « se faire voir » par les réalisations de prestige a eu des effets très limités. Les ensembles urbanistiques ont fini par avoir l'aspect d'îlots de maitrise architecturale (15) et d'aménagement de l'espace, au milieu d'une croissance urbaine obéissant à d'autres impulsions qu'à la logique de l'ordonnancement esthétique et de la planification raisonnée de l'utilisation de l'espace. Même les principes de l'urbanisme colonial ont subi, dans la pratique, une profonde altération.

Une tradition de l'urbanisme européen, datant du XVIII^e siècle, du temps où les villes nouvelles industrielles étaient créées en dehors des agglomérations existantes, allait être érigée en principe de la planification moderne des villes coloniales. Cette discontinuité (16) n'a pas seulement marqué l'espace entre médinas et villes européennes. Elle allait conditionner l'évolution propre de celles-ci, tantôt à l'insu des planificateurs, tantôt à leur initiative. En effet, les villes coloniales n'ont pas tardé à être parsemées de friches urbaines dans l'attente d'une augmentation de la plus-value des terrains à construire, entraînant une extension démesurée de la ville. Par ailleurs, les sites où se sont installées les bidonvilles ont été, soit des carrières désaffectées ou des versants, soit des creux de terrains éloignés, qui les dérobent aux regards, leur assurant une relative sécurité contre les déménagements forcés. Ainsi, les spéculateurs comme les laissez-pour-compte de l'urbanisation ont appliqué, à leurs manières, le principe de la discontinuité. Les planificateurs, devant l'extension démesurée des villes et la nécessité d'absorber le croît de la population urbaine marocaine, ont eu recours à la construction de nouvelles « médinas », de quartiers périphériques pour l'habitat populaire, toujours sur la base du même principe de la discontinuité spatiale et sociale entre tissus existants et additions nouvelles. Les réserves foncières constituées en vue de planifier l'extension des villes ont eu des effets similaires. Les bidonvilles sont venus s'installer à leurs périphéries reflétant une urbanisation en « négatif ».

Cette manipulation d'un principe de planification urbaine montre la réversibilité des instruments d'urbanisme du fait des logiques contradictoires des acteurs dans la ville. Michel Ecochard a tenté d'aller à l'encontre de ces logiques dans son plan d'extension de Casablanca, en 1950, en prenant en compte « l'habitat pour le grand nombre », d'une part, et la nécessité de combiner la résidence au lieu de travail pour éviter les grands déplacements de la main-d'œuvre à travers l'aglomération, d'autre part. Ses projets ont été combatis par les groupes d'intérêts coloniaux qui ont craint que leurs terrains ne se déprécient si le plan d'aménagement de l'extension de la ville vers Mohammadia était

réalisé. Ils ont eu gain de cause, et Ecochard a dû quitter le Maroc, en 1953, en pleine crise du Protectorat.

A la veille de cette crise, en 1950, Casablanca comptait 650 000 habitants dont plus de 100 000 (17) dans les bidonvilles. Le fonctionnement du système socio-urbain procède ainsi par effet cumulatif des logiques antagonistes et des contradictions incompatibles. La croissance économique qui a connu la ville après la deuxième guerre mondiale aurait pu atténuer les distorsions nées de l'urbanisme colonial et du système d'exploitation économique mis en place. Mais la crise politique du Protectorat a eu un effet plus décisif, faisant des bidonvilles des Carrières Centrales et de Ben Misk le fer de lance des mouvements urbains qui ont eu raison du régime du Protectorat. L'urbanisme colonial a voulu fonder par les vertus régulatrices de l'aménagement urbain, censé produire la beauté des lieux et la stabilité de la société, la pérennité de l'ordre colonial. Au bout du compte, il a laissé au Maroc indépendant un héritage complexe et contradictoire dont l'aménagement constitue depuis trente ans l'un des enjeux de la reconstruction de l'Etat et du contrôle de la société et du territoire.

De la discontinuité socio-spatiale à la discontinuité socio-économique

L'urbanisme colonial a opéré dans des circonstances exceptionnelles : il avait un projet urbain à réaliser dans un espace vierge pour une société en gestation : la société coloniale. Prost et ses services devaient donc, sous l'impulsion du pouvoir politique, « faire » la ville et lancer un art de bâtir et de paraître. Depuis l'indépendance, les pouvoirs publics sont confrontés à d'autres réalités : ils gèrent un espace baissé par les réalisations coloniales, et agissent sur des villes « faites », pour l'essentiel de leurs immeubles.

L'aménagement urbain va donc revêtir d'autres significations. La discontinuité dans l'acrostissement des villes, pratiquée comme un dogme par l'urbanisme colonial n'est plus admissible politiquement. Comme les réalisations urbaines des 44 années de protectorat s'imposent par leur réalité physique, la nécessité d'intégrer les différentes composantes héritées de la ville coloniale se fait sentir avec d'autant plus de force que les réalités des différenciations sociales tendent à s'accuser en période de transition et d'intenses mouvements migratoires, rendant difficile la maîtrise des évolutions.

En effet, des migrations plus ou moins lentes, mais devenues massives avec le temps, vont changer la composition de la population urbaine : exode progressif des Européens et des Israélites, abandon de la médina par les catégories aisées de la population, qui s'installent en ville nouvelle, et afflux des ruraux, notamment dans les médinas, d'autant plus attirés par la ville qu'ils ont vécu leur libération de l'obligation de résidence, dans leur campagne, comme le premier bienfait de l'indépendance.

A ces bouleversements sociaux et démographiques vont correspondre des mutations dans les formes de croissance urbaine : les bidonvilles ont trouvé, dans la période de transition entre la fin du Protectorat et la mise en place des autorités nationales, des conditions d'installation sans entraves (18). Les

lotissements clandestins ont commencé à se multiplier, introduisant de nouveaux processus d'urbanisation méconnus sous la colonisation. Plus tard, la multiplication des lotissements égaux va combler plus ou moins rapidement les espaces dégagés par la spéculation, l'imbécilisation de l'ensemble de ces formes, et la dissémination des bidonvilles — dans les interstices des quartiers assecs ou sur leurs marges, dans les quartiers populaires ou dans les fondouks des médinas — créent une nouvelle situation. La dichotomie qui a marqué la ville marocaine pendant la colonisation ne tarde pas, du fait de l'ensemble de ces processus, à s'estomper dans l'espace vécu. Mais d'autres disparités émergent : de très courtes distances, parfois la largeur d'une rue, séparent le bidonville des quartiers de villes de fortune ou d'immeubles pour les classes moyennes, rapprochant dans l'espace des catégories de populations aux niveaux de vie contrastés. L'appropriation de la ville coloniale a donc déplacé les clivages socio-spatiaux de nature coloniale pour les installer dans la hiérarchie des niveaux de vie et les différenciations sociales des quartiers.

Révoltes rurales et mouvements urbains sont-ils producteurs d'aménagement ?

En une trentaine d'années, les villes marocaines n'ont pas connu uniquement des transformations significatives dans les formes d'urbanisation. La dissémination du fait urbain à travers le pays, constituant des réseaux qui encadrent de plus en plus les campagnes, bouleverse les équilibres traditionnels. Cependant la population rurale, dont l'afflux vers les villes constituait une part importante de la croissance urbaine, ne participe plus que d'une manière secondaire à l'augmentation de la population des villes. Mais le fait rural, sur le plan culturel et politique ne cesse, lui, de prendre de l'importance devant la citadinité déclinante, à un moment où la majorité de la population bascule dans l'urbain. Cette évolution, en forme de paradoxe, révèle une réalité : les villes, contrairement aux anciennes médinas, dans le passé, n'ont plus de pouvoir absorbant et intégrateur capable de promouvoir une nouvelle urbanité sur le plan économique et socio-culturel. Or la crise qui frappe actuellement les villes, principalement par le chômage qui n'épargne aucune catégorie sociale, rend le problème de la gestion et de l'aménagement de l'espace, et celui de la régulation de la société, d'une importance extrême.

L'attention accordée à l'aménagement des villes n'avait encore jamais revêtu l'acuité qu'elle connaît actuellement. C'est que, depuis l'indépendance, le poids spécifique des villes dans les équilibres socio-politiques du pays n'a pas toujours été perçu de la même manière. La campagne est apparue pendant longtemps à la fois comme le soutien (19) et le lieu de faiblesse du pouvoir politique. Or celui-ci a été toujours attentif aux soubresauts qu'ont connus successivement campagnes et villes. Chaque fois, il a réagi aux événements qui ont affecté les unes ou les autres par un surcroît d'importance accordé à l'aménagement comme facteur de régulation sociale et politique.

C'est ainsi qu'il y a eu concordance entre les événements du Haut-Atlas oriental et les troubles du Rif, à la fin des années 50, et la décision d'accorder la priorité aux campagnes au détriment des villes, où les dépressions sociales sont déclarées imprudentes. C'est dès le début des années 60 que sont arrêtés les choix en matière d'aménagement rural et agricole — programme du DERRO destiné au développement du Rif occidental, et grands travaux hydrauliques pour l'irrigation. L'action entreprise a revêtu plusieurs formes : découpage

administratif en vue de segmenter l'organisation tribale et d'en resserrer l'enclavement; aménagements hydrauliques pour la mise en valeur des terres; relance des institutions communales et villages pilotes pour l'habitat rural; mobilisation de la main-d'œuvre en chantiers de travail pour l'ouverture de pistes, le désenclavement de zones inaccessibles, et pour la lutte contre l'érosion des sols.

L'ensemble de ces mesures s'insère dans une stratégie globale d'intervention en vue de la fixation de la population dans les campagnes. L'aménagement rural est conçu comme étant « la constitution de nouvelles unités de groupement en vue de la fixation de la population dans les campagnes. L'aménagement en milieu rural par l'équipement des centres ruraux (...), pôles à partir desquels pourra être diffusé le progrès » (20), c'est-à-dire la modernisation, telle qu'elle est conçue par les planificateurs technocrates.

L'aménagement envisagé, intervenant à l'amont des villes, est censé diminuer la pression qui s'exerce sur celles-ci. La ville n'a pas été complètement absente des préoccupations des pouvoirs publics, mais elle n'a été prise en considération que d'une manière passive en quelque sorte, jusqu'au moment où l'Etat s'est trouvé brutalement confronté à une révolte de jeunes, en 1965, à propos de problèmes d'enseignement. Pour la première fois, le consensus né de la lutte nationale, se trouve remis en cause. La gravité des événements a-t-elle inspiré alors la nécessité d'une prise en charge efficace des problèmes de la ville ? Une réflexion globale a été engagée dans les structures créées à cet effet par le ministère de l'Intérieur pour orienter la politique de l'Etat vers une coordination de ses interventions, à la fois dans le monde rural et dans le monde urbain (21).

Les événements de 1971-1972 ont reporté le mouvement du balancier vers les villes qui ont connu pendant cette décennie une urbanisation accélérée du fait des opérations mises en place pour faire face à la crise du logement, comme moyen de régulation politique. Les troubles qui ont éclaté dans les grandes villes en 1981 et 1984 accentuent encore l'engagement de l'Etat dans une politique urbaine où l'aménagement de l'espace et l'encadrement administratif se conjuguent avec les programmes d'habitat pour maîtriser la croissance urbaine (22), et prévenir ses effets sur la population des villes. Ainsi, chaque fois que des secousses affectent ou la campagne ou la ville, l'Etat réagit par un surcroît d'aménagement. Cependant il y a lieu de distinguer des périodes bien différentes dans ce processus de régulation. En effet, de l'indépendance à la fin des années 70, aménagement a fonctionné comme un processus fragmentaire répondant à des préoccupations conjoncturelles, bien que leurs effets aient été durables. Depuis les années 80, des changements qualitatifs sont intervenus, dans la mesure où la nécessité de marcher sur les « deux jambes », c'est-à-dire d'accorder une attention égale aussi bien aux problèmes de la campagne qu'à ceux de la ville, devient pressante; par ailleurs, les villes, un « urbanisme offensif » est en train de changer la physionomie de plusieurs quartiers, plus particulièrement des centres villes. N'y a-t-il pas là les prémisses d'une politique urbaine plus cohérente, porteuse d'un projet de ville différente, fait de maîtrise de la croissance urbaine et de préoccupations concernant l'image de la ville ? Or une sécheresse de 6 années consécutives — ce qui ne se produit que tous les 4 siècles, la dernière en date remontant au premier quart du XVII^e siècle — a profondément affecté les campagnes et accéléré l'exode. Le poids respectif, à l'intérieur des villes, entre citadins de souche et néo-citadins, n'est-il pas une traduction nouvelle des antagonismes traditionnels qui ont caractérisé les relations entre villes et campagnes dans le passé ? Par quels moyens l'aménagement tente-t-il de surmonter ces nouvelles contradictions, au cours de ces deux périodes ?

Les acteurs extérieurs de l'aménagement urbain : financement et promotion culturelle

Aux lendemains de l'Indépendance, le monde urbain est sorti victorieux de la lutte contre le Protectorat, qui avait cru réduire le mouvement national en mobilisant le monde rural contre les villes. A l'intérieur de celles-ci, la population des bidonvilles et les habitants des médinas sont apparus comme les laissés-pour-compte de la croissance connue par le pays pendant la colonisation. La demande sociale exprimée en termes de logement et de travail, l'aspiration aux « consommations collectives » sous forme d'équipements et d'infrastructures d'éducation et de santé, constituent les principales revendications de la population des villes.

L'attitude de l'Etat à l'égard de ces deux formes majeures d'habitat défavorisé est complexe. Il a aménagé le bidonville plus que la médina. Or, celle-ci connaît une surpopulation de plus en plus inquiétante, alors que le bidonville stagne, sinon régresse. Les deux posent — sans parler des aspects sociaux : logements vétustes ou précaires, santé, équipement — des problèmes socio-culturels complexes qui renvoient à la signification de la citadinité et à l'image de la ville : la première, dans sa dimension identitaire ; le second, le bidonville, comme autre forme d'habitat n'a pas été uniquement l'affaire de l'Etat : il a entraîné l'intervention d'un acteur extérieur : l'Unesco pour la médina et la Banque mondiale pour le bidonville.

Le substitut d'une bourgeoisie éclairée ? la Banque mondiale ?

Les opérations de résorption de bidonvilles ont suivi un cours fluctuant : à l'extrême mobilisation de la fin des années 50, au relâchement de l'effort pendant les années 60 et à la reprise d'aménagement pendant les années 70 correspondent des conditions politiques spécifiques.

Dans les premières années de l'indépendance, éclatent des incendies — dont les causes n'ont jamais pu être déterminées clairement — notamment dans les bidonvilles de Casablanca ; ils ont attiré l'attention, d'une façon dramatique, sur l'urgence politique de trouver une solution aux problèmes du logement en ville. Une mobilisation très forte pour le relogement des sinistrés en est résultée. Le cas de Derr Jdid à cet égard exemplaire. « Le 11 juin 1958, un grand incendie faisait 10000 sinistrés : 2400 foyers sur les 4000 que comptait Derr Jdid se trouvaient du jour au lendemain sans abri (...) ». Le 19 juin son Altesse la Princesse Lalla Aicha posait la première pierre de la nouvelle cité » (23). Il n'a fallu que huit jours au ministère des Travaux publics, chargé alors de l'habitat et de l'urbanisme, pour faire l'étude de la nouvelle cité, lancer les adjudications et approuver les marchés. Certes, la réflexion sur les problèmes de logement et d'aménagement urbain ne date pas de cet incendie. Les délais d'exécution montrent cependant la rapidité et l'efficacité des interventions. Six mois plus tard, une grande partie de cette cité d'urgence est réalisée, elle n'a concerné cependant que moins de 10 % de la population des bidonvilles de Casablanca, évaluée alors à 200000.

Pendant les années 60, d'autres incendies se sont déclarés dans les bidonvilles du pays, notamment à Rabat et à Casablanca. La réaction a été alors plus timorée et l'aménagement des logements de recasement a pris plusieurs

années, les sinistrés vivant dans l'intervalle dans des campements provisoires. Le contexte politique explique dans un cas la rapidité d'intervention et dans l'autre, la lenteur des réalisations. Les choix globaux en matière de préférence accordée à la campagne rendent compte de l'attitude des pouvoirs publics pendant les années 60, à l'égard des bidonvilles en particulier, et de la ville en général, accusée de consumer toutes les dépenses sociales au détriment du monde rural.

Cependant, les actions de l'Etat entreprises pendant cette période dans le domaine du logement pour les pauvres sont loin d'être négligeables. Mais les opérations de résorption de bidonvilles ont souvent manqué à atteindre complètement leurs objectifs. Cette difficulté à maintenir les opérations de recasement a été attribuée à la nature technique de l'aménagement et aux biais introduits dans la désignation des bénéficiaires. Pour surmonter ces obstacles et éviter le captage du bénéfice de l'action de l'Etat par des catégories autres, mieux loties, que les habitants du bidonville, la Banque mondiale a proposé une restructuration *in situ*, évitant ainsi les inconvenients des déplacements des habitants lors d'une simple opération de recasement. Ce nouveau type d'intervention permet de conserver la structure du bidonville telle qu'elle est, sauvegardant les rapports de voisinage ; l'environnement socio-économique des habitants qui ne craignent plus d'être refoulés ailleurs, puisqu'on leur reconnaît une place dans la ville.

Cette stratégie implique l'acceptation d'un aménagement évolué : auto-construction des maisons par les habitants sur des espaces réduits, chantier qui s'éternise, concertation longue et complexe avec les différents acteurs, partenaires et bénéficiaires de l'aménagement. Une telle expérience a été acceptée à l'origine dans quatre villes : Rabat, Casablanca, Meknès et Kenitra. La phase de réalisation de ce programme est bien avancée, sauf à Casablanca où il y a eu refus d'adopter l'aménagement pour la restructuration du bidonville de Ben Misk (24).

La Banque mondiale a négocié ce programme en se présentant comme une institution financière préoccupée par la rentabilité sociale de ses interventions en matière de lutte contre la pauvreté urbaine. Au lieu de continuer à financer uniquement le secteur des activités modernes, elle donne dorénavant la priorité aux réalisations de caractère social. Cette nouvelle orientation est concrétisée dans un « Projet de développement urbain » (PDU) qui va dépasser les opérations classiques d'habitat pour établir une liaison étroite entre le logement, l'équipement en infrastructures et en services et la création d'emplois pour les habitants du bidonville. Pour assurer le maximum de conditions favorables, la Banque a insisté sur la nécessité d'impliquer les municipalités et de s'assurer le concours de ministères qui n'ont jamais été parties prenantes dans les opérations d'aménagement urbain. La profession de foi sociale de la Banque mondiale et son engagement dans une opération qui a relevé du pari, ne procède pas d'une reconversion idéologique de l'institution financière, préoccupée surtout de rentabilité de ses prêts ; serait-elle alors l'expression des bourgeoisie éclairées qui ont le sens du compromis et de la concession calculée pour prévenir les explosions et réguler les conflits ? Les objectifs apparents de la Banque sont en réalité fort complexes. Le PDU est une opération d'aménagement qui va au-delà de la reconstruction d'un habitat de bidonville : c'est d'abord un champ d'expérimentation d'une nouvelle manière de lutter contre la pauvreté, servant de vitrine aux réalisations sociales de la Banque. Son ambition est aussi de parvenir à inscrire une politique, celle de l'Etat marocain, vers une allocation, mieux répartie — relativement — des ressources aux différentes catégories

sociales; elle poursuit, par ailleurs, la maîtrise du fonctionnement des structures administratives par le Projet; cela lui donne un avantage stratégique lors des négociations pour d'autres interventions dans le pays. On peut se demander en fin de compte, si la Banque n'anticipe pas aussi sur l'avenir, en prévenant par l'aménagement et l'intégration des bidonvilles, l'éclatement d'un foyer de troubles potentiels.

Or, cette intuition n'a pas tardé à être confirmée par les faits. Le bidonville de Ben Msik, appelé à connaître la « restructuration » comme type d'aménagement, a été un lieu de troubles en juin 1981, surtout le long de l'autoroute urbaine qui le traverse. Coïncidence curieuse ou lien de cause à effet, c'est après ces événements que la décision d'écartier la restructuration au profit d'une opération ordinaire de recasement, a été prise, l'administration chargée de l'aménagement (25) à cette date voulant être la maîtresse absolue de l'ensemble de l'opération. En plus du problème d'ordre public, des préoccupations concernant l'image de la ville et une vision plus technocratique de l'aménagement n'ont pas été étrangères à cette décision (26).

La réhabilitation culturelle de la médina et son non-aménagement

L'effort fait par l'Etat pour résorber les bidonvilles (27) tranche sur l'absence d'aménagement dans les médinas. Pourtant un projet de sauvegarde de la plus prestigieuse d'entre elles, celle de la ville de Fès, existe depuis bientôt une dizaine d'années. Mais, malgré le patronage de l'Unesco qui a lancé un appel pour la sauvegarde de la ville comme appartenant au patrimoine de l'humanité, peu de choses ont traduit, dans les faits, la réalité de la sauvegarde. Or, le patrimoine de la ville est en réel danger, à cause des densités trop fortes, et du bradage de maisons-monuments, livrées aux partages, à la démolition, par des intérêts à courte vue. Ces inconséquences de l'élite citadine, satisfaite de sa position sociale et de son rôle dans le monde de l'économie et de la politique, n'échappent pas toujours à la critique. Mais des mutations socio-économiques et culturelles de grande envergure, sans effacer ces vieilles médinas au profit des classes moyennes d'origine rurale, en passe d'occuper les devants de la scène socio-économique et politique. L'irruption de la campagne dans les villes, plus particulièrement dans les médinas, imprègne les modes de vie, marque les attitudes et les comportements, rendant familier le transfert des traditions rurales dans toutes les manifestations de la vie sociale et culturelle.

Dans ces conditions, la sauvegarde de la médina de Fès ne sera-t-elle pas une manière de relever le prestige d'une cité encore dominante idéologiquement, mais en réel déclin au niveau de son influence politique? L'attentisme observé dans l'action concrète pour la réhabilitation de ce patrimoine ne serait pas seulement dû aux difficultés objectives de l'aménagement d'une structure urbaine très sensible, mais relèver de l'enjeu — des enjeux — même que constitue la prise en compte, dans les reclassements socio-politiques en cours dans le pays, d'une médina chargée d'histoire et de problèmes.

Les difficultés énormes peuvent certes expliquer ce non-aménagement. La médina, qui compte plus de 200000 habitants, doit être allégée de 40 % de sa population. Il faudrait construire une ville de 60 à 70000 habitants à la

périphérie de la ville. Cette entreprise, en plus de son coût financier, ne risque-t-elle pas de se traduire par un coût social élevé avec le déracinement de la population et le coup porté aux activités de fabrication et d'échanges qui maintiennent la médina et la rendent vivante et active?

En fait, le thème de la sauvegarde et de la réhabilitation de la médina semble avoir une fonction plus idéologique qu'opérationnelle. Depuis une dizaine d'années, c'est le « modèle arabo-islamique » que l'on met en avant en matière de civilisation urbaine. La caution de l'Unesco assure sa promotion culturelle, et ses attributs décoratifs se répandent partout, même dans les villes du Sud où des architectures originaires sont menacées de ruine. Les élites urbaines se placent de ce patrimoine, mais ne font rien pour contribuer à sa sauvegarde. Les habitants d'origine rurale ne manifestent aucun attachement à la ville et à la conservation de sa médina, dont ils attendent le plus tôt possible.

Les élites montantes neo-citadines, portées à privilégier la modernisation par rapport à la modernité (qui suppose prise en charge et intégration de cet héritage dans un processus d'identification et d'appropriation culturelle ouverte sur l'avenir), condamnent la médina pour son anachronisme et sa vétusté. De plus, constituant l'un des plus grands ensembles d'économie informelle « organisée » dans une trame urbaine héritée du passé, elle dispense des coûts sociaux, économiques et politiques d'une restructuration profonde d'un tissu urbain très sensible à l'aménagement. Y-a-t-il donc une logique impitoyable qui, quelles que soient les circonstances et les époques, fait de la planification urbaine (28) un outil adapté à l'aménagement, du fait des vieilles structures contraintes, les condamnant ainsi à l'imposition humaine, à la dégradation irrémédiable du bâti, et à l'effacement des activités ? La réhabilitation des remparts, dont on entreprend partout de renouveler avec soin le crépi, ne peut servir de pancarte à la sauvegarde de ce patrimoine sans prix déclaré apparentii, au-delà du monde arabo-islamique, à toute l'humanité. Ce travaillement de façade ne participe-t-il pas tout simplement de la dialectique subtile du jeu entre modernisation et identité ? L'image de la ville s'en trouve rehaussée à peu près, pour la consommation esthétique de ceux qui vivent à l'extérieur des remparts, alors que derrière le décor dressé par l'histoire, l'effort pour la survie offre son spectacle quotidien.

Péphéries en chantier et gestation d'une nouvelle société urbaine

Une autre analyse mettra le non-aménagement des médinas sur le compte de la pénurie des moyens et des difficultés financières du pays. D'autant plus qu'une réhabilitation conséquente augmentera le déficit en logements, la désenfisant étant la condition impérative de la sauvegarde du tissu ancien. Le réalisme contraint aussi à donner la priorité à la demande de ces couches mêmes qui occultent les considérations socio-culturelles sur la médina en tant que patrimoine, leurs soucis majeurs étant de trouver un logement en dehors de l'espace urbain traditionnel, ouvrant l'accès à la propriété immobilière et à l'insertion dans la ville. L'attention accordée aux besoins de ces couches a été particulièrement vive au lendemain des événements de 1971 à 1972. Pendant toute cette décennie, la priorité va être donnée à la construction du logement au détriment de la planification urbaine. L'élaboration des schémas directeurs dans les principales villes du pays n'est plus liée à l'intervention sur le terrain. Les opérations d'habitat façonnent l'espace urbain ; elles apparaissent plus

démonstratives, plus productives politiquement que l'aménagement à long terme.

Répondre à la demande des couches moyennes

Certes, le retard en matière de construction de logements, dû aux options de la décennie précédente, a fait de l'intervention de l'Etat, pour une reprise rapide de la construction, une nécessité urgente : le déficit était évalué en 1971 à plus de 700000 logements. L'irruption des classes moyennes sur la scène urbaine, après quinze années d'indépendance, conduit à une révision profonde dans la politique sociale et dans la répartition des responsabilités en matière d'aménagement : le ministère de l'Intérieur est déchargé de ses pouvoirs en matière de logement, et un nouveau ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme est créé en 1972. Celui-ci réduit, en apparence, l'aménagement urbain à sa composante technique : la production de logements. Il pèse sur la spéculation foncière en livrant à la consommation les réserves foncières de l'Etat sous forme de terrains à construire en villes et immobilières, et intervient directement pour l'habitat économique et les logements sociaux. Au bout de dix ans, à la fin des années 70, près de 300000 lots ont été livrés à la construction, touchant près de 130000 personnes, soit, alors, près du cinquième de la population urbaine. Les efforts pour intégrer des couches en pleine émergence dans la ville, en leur facilitant l'accès à la propriété, sont évidents.

Mais les modalités d'accès au sol urbain, la complexité des procédures pour l'obtention du crédit et du permis de construire, limitent à une frange de ces classes moyennes les facilités accordées pour l'accès au logement moderne. Le fossé va se creuser entre ces catégories et les couches les plus démunies de la population, d'autant plus que l'action de l'Etat n'est pas dénuée de contradictions : au moment même où les pouvoirs publics mettent en place les instruments d'intervention foncière au niveau central et créent des structures régionales d'aménagement et de construction, ils amorcent le désengagement financier de l'Etat, qui renonce à reconstruire les réserves foncières mises auparavant à la disposition des ménages solvables. Les prémisses de la crise économique ont certes joué un rôle dans cette option, mais la nature des règlements de l'urbanisme, ses exigences en termes de procédure, d'équipement d'aménagement et de construction, font de l'accès au logement pour la majorité de la population, même les catégories solvables, une véritable gageure. L'adoption des règlements de l'urbanisme colonial et l'aspiration des couches moyennes à des conditions modernes de logement, se traduisent par l'exclusion du marché foncier et de l'accès au logement de tous ceux qui n'ont pas la possibilité de penetrer les arcanes de l'urbanisme moderne. L'aménagement induit par sa logique se fonde sur un processus linéaire qui va de l'acquisition du terrain, à son lotissement, à son équipement et à sa construction. Or il n'y a pas socialement consensus sur la nécessité de suivre cette filière. Une autre logique fait l'impassé sur les phases intermédiaires entre l'acquisition du terrain et la construction. Elle met donc en échec, par nécessité, la rationalité du processus moderne d'urbanisation (29).

La dérive des lotissements : de la légalité à la clandestinité de la construction

La prolifération en tous sens des lotissements conformes à la réglementation officielle va en effet se doubler d'une autre dérive, encore moins contrôlable. L'exclusion de larges couches de la population solvable du circuit du crédit

institutionnel et de la promotion réglementaire créant un blocage à l'accès des terrains à construire, les spéculateurs ont profité de cette rigidité du système pour proposer des terrains situés à la périphérie, à des prix abordables, dans des lotissements « clandestins » car contournant aux codes et aux règlements de l'urbanisme officiel.

Devant un phénomène aussi présent et visible — il n'a donc rien de clandestin — l'attitude des communes rurales ou urbaines va de la mansuétude à la destruction pure et simple de la construction en infraction. Cependant les autorités administratives chargées de réprimer les infractions n'ont jamais procédé à des démolitions massives sauf dans un seul cas, à Fès. Des destructions ponctuelles interviennent dans un but de dissuasion.

Cette stratégie n'a pas pu contenir cependant le déferlement de cet habitat non réglementaire : 13 % de la population des villes de plus de 30000 habitants se trouvent dans ces quartiers non viabilisés et en situation d'infraction permanente (30). Les perspectives de leur extension sont encore plus alarmantes, puisque près de 130 à 230000 habitants y sont attendus annuellement pendant la décennie 80. L'urbanisation n'est pas seulement très forte ; elle devient imprévisible dans ses rythmes, son extension et sa répartition.

L'émergence d'un puissant mouvement social

Sous la menace latente de destruction, au début de la formation du quartier, les habitants adoptent une attitude d'expectative, tout en recherchant la parade. Celle-ci se déroule à la fois dans l'ordre symbolique, et en termes de rapport de forces.

L'aspect symbolique est matérialisé par la construction d'une mosquée (31), pour protéger le quartier contre la destruction. Ce lieu de culte devient ainsi l'espace central, un lieu de prière mais aussi de rencontres et d'initiatives. Les autorités, escortent les habitants, n'oseraient pas détruire les maisons placées sous sa protection. Le second aspect de la parade est l'effet cumulé du nombre. Le quartier est d'autant plus invulnérable qu'il est plus populaire. La prise en charge de la gestion du quartier pour les tâches les plus urgentes tisse des solidarités. Des formes d'entraide, similaires à celles qui existaient dans les médinas traditionnelles apparaissent, bien que la majorité des habitants soient d'origine rurale. Les lotissements, par l'érotosse de leurs rues, se rapprochent dans leur trame de la médina. Il y a là un rapport avec la forme urbaine traditionnelle qui a une influence sur le voisinage, sur les relations des gens et l'animation des ruelles. L'organisation communautaire qui s'ébauche, évolue et finit par prendre la forme d'associations ou d'amiciales (32) plus modernes et plus structurées, dont l'objectif est d'obtenir la régularisation du quartier par l'apport des équipements en infrastructure et de services. La généralisation de ces phénomènes à l'ensemble des lotissements traduit un véritable mouvement social. Les habitants désignent dans ce cadre associatif des responsables qui parviennent à mener des négociations, à contractualiser des alliances, à mobiliser les habitants, leur concours financier et l'aide des techniciens. Il y a là un apprentissage de la prise en charge des problèmes du quartier qui n'existe pas dans les lotissements légaux où l'on attend tout de l'Etat.

Cette situation n'est pas sans paradoxe : les extensions constituent un véritable défi à la norme urbaine et traduisent l'impuissance de l'Etat à endiguer le phénomène, mais elles soulagent en même temps les pouvoirs publics du fardeau financier des équipements et des constructions de logement (33). Il y a là une forme de révolution sociale inattendue demandant l'Etat ne peut

encourager ce mouvement sans paraître donner son accord tacite à la multiplication de lotissements en infraction évidente avec les lois de l'urbanisme, et qui portent « préjudice » à l'image de la ville et défient les autorités (34).

Un autre paradoxe de cet urbanisme illégal est qu'il crée les conditions d'une plus étroite articulation des habitants à l'Etat. Les institutions électives au niveau de la ville arrivent, dans certaines conditions, à établir cette relation, mais de façon conjoncturelle. Les habitants d'un quartier clandestin parviennent à travers leurs associations à atteindre des objectifs déterminés, dans un espace circonscrit, en régularisant juridiquement et sur le plan des équipements l'espace qu'ils dominent. Cette implication des habitants dans un processus de gestion du quartier engagé également les autorités, qui apportent leur aide, mais veulent aussi s'assurer de la transparence de l'action engagée par la population.

Tant que les processus d'aménagement du quartier clandestin ne sont pas encerclés, l'Etat est à la fois craint et dénigré pour son non-apport d'équiperment. La crainte des démolitions réfrène cependant les mouvements de contestation et de revendications bruyantes. A l'autre bout du processus, la fragilité des associations réside dans les limites même de leurs objectifs, celles de l'intégration au système urbain officiel. Rares sont les associations qui prolongent leurs actions en investissant l'espace politique, en envoyant un élu au conseil municipal ou la commune rurale sur le territoire duquel s'étend le lotissement clandestin. L'association du quartier de Mont-Fleury à Fès a franchi cette étape et a pris en main, non seulement les destinées du quartier, mais l'aménagement des espaces verts et la promotion forcée et immobilière des espaces contigus au quartier, avec notamment la création d'une zone d'activité.

L'Articale de Mont-Fleury (35) est devenu ainsi non seulement une influence sur l'administration municipale et provinciale, intermédiaire entre les habitants et charge et de simplification des procédures d'urbanisme pour contrôler tout dérapage vers la clandestinité de la promotion foncière et immobilière. Cette normalisation n'a pas eu cependant que des effets bénéfiques. Ayant intégré la norme urbaine, le quartier de Mont-Fleury a éliminé petit à petit, dans le processus de la régularisation, les petits propriétaires « clandestins » qui n'avaient pas les moyens financiers pour faire face aux dépenses de la régularisation ou de la promotion immobilière sur plusieurs niveaux (36). L'aménagement selon les normes de l'urbanisme officiel n'est donc pas innocent : il produit exclusion et ségrégation, entretenant ainsi les effets négatifs de l'urbanisation réglementaire : l'apparition de l'habitat clandestin, ailleurs, dans d'autres parties de la ville.

Cependant, l'expérience de Mont-Fleury ne doit pas cacher une des caractéristiques majeures des associations des quartiers d'habitat clandestin : leur grande hétérogénéité de conscience, de dynamisme et de durée. Selon les conditions particulières de chaque lotissement, l'association peut être l'emanation propre de la population, comme elle peut être le vecteur des intérêts de quelques individus qui utilisent le mouvement associatif pour leur propre stratégie. Les promoteurs fonciers clandestins ont parfaitement saisi le parti qu'ils peuvent tirer des régularisations des lotissements, et leurs effets bénéfiques sur leurs affaires, écartant ainsi les risques de péril qui pèsent sur leurs transactions, en anticipant sur leur régularité future.

Ce mouvement associatif concerne une grande majorité des ruraux et des néocitadins. En effet, les citadins de souche, même propriétaires, n'ont pas participé activement à la spéculuation sur l'habitat clandestin. Ils ont vendu leurs vergers ou leurs terrains agricoles à des intermédiaires qui ont loiti ces propriétés. Par ailleurs, parmi les habitants des quartiers clandestins, beaucoup sont passés,

au cours de leur séjour dans l'urbain, par les médinas. La révolte rurale traditionnelle ne s'exprime-t-elle pas dorénavant, dans la ville, par la transgression de la norme urbaine ? Le cas du quartier de Tabriquet à Saïé est riche de signes de cette conquête de la ville par les ruraux. « Ils utilisent divers procédés : prise du pouvoir municipal, députation, organisation des acquéreurs en associations... l'objectif étant de paralyser les menaces et les sanctions de l'administration » (37), partagée entre le souci de contrôler l'urbanisation et la nécessité de gérer, sans incidents, l'occasion offerte par le lotissement clandestin en matière de régulation sociale et politique. En effet, le mouvement associatif peut produire aussi, en cas de grande précarité, l'obéissance à l'autorité et le vote favorable aux formations politiques gouvernementales.

Ce mouvement associatif pose une autre interrogation : les citadins de souche sont-ils si étroitement articulés à l'Etat, ayant intégré la logique de la modernisation et l'impératif de l'autorité, qu'ils n'entreprendront rien en dehors des actions dont les pouvoirs publics ont pris l'initiative dans le cadre de l'urbanisme réglementé ? Il est difficile de répondre à cette interrogation. Toutefois, on remarque, dans une ville de vieille citadinité comme Fès, l'apparition d'un mouvement associatif qui s'étend parmi les citadins de souche : il concerne les affaires du quartier, allant des associations organisées autour de l'école jusqu'à l'entretien des espaces verts (38). La prise de conscience des limites de l'action de l'Etat et de la municipalité, au niveau de la gestion de ces espaces réduits que sont les quartiers, est à l'origine d'une nouvelle manière de prendre en charge son propre environnement par la population.

Les contradictions du « nouvel ordre urbain »

Malgré ses lacunes et ses insuffisances, l'action de l'Etat pendant les années 70 a eu un effet considérable, produisant une poussée urbaine sans précédent (39). Mais alors que les lotissements se multiplient dans toutes les villes, et que la construction des logements fait des progrès, les schémas directeurs ne sont d'autant effet sur leur localisation dans l'espace urbain ou sur leur répartition régionale. Celle-ci aurait dû en principe être assurée par les schémas de structure et d'orientation destinés au remodèlage de l'armature urbaine. Cette inadéquation entre la planification et l'action concrète réduit la réflexion sur l'aménagement à une activité « scripturale » (40) sans prise sur la réalité des villes qui s'accroissent par lotissements juxtaposés. La « nouvelle politique de l'habitat », élaborée pour le Plan relève ces inconvénients, dénonçant « l'uniformité architecturale », « les villes en éternel chantier », « le manque d'espaces verts et des équipements prévus dans le plan initial », elle déplore que les « villes marocaines soient devenues une série de lotissements qui se succèdent dans une uniformité regrettable » (41). Cet aveu d'impuissance devant les processus parcellaires de l'aménagement urbain montre l'ampleur des conséquences de l'accélération de la croissance des villes, et l'incapacité de la planification urbaine à y faire face.

Aussi les mouvements urbains qui ont connu les villes marocaines en 1981 et 1984 ont-ils été à l'origine d'une nouvelle politique destinée à reconsidérer la répartition des pouvoirs, les structures, les procédures et les techniques, dans le but d'assurer une meilleure maîtrise de la ville par un aménagement

stratégique de l'espace urbain. Ils ont produit, comme aux lendemains de 1965, une réflexion sur les villes et une prise de conscience de la nécessité d'une plus grande implication de l'Etat dans leur aménagement. En vingt ans cependant le contexte urbain a changé. Les réalités politiques sont également différentes et les acteurs sont plus nombreux, plus agissants, leurs stratégies propres étant plus contradictoires car les enjeux sont multiples et complexes. Les contradictions qui en résultent vont à l'encontre d'une volonté affirmée d'une plus grande maîtrise de la ville.

Centralisation des pouvoirs et gestion locale de l'urbain

Le premier domaine où ces contradictions se sont manifestées avec force est celui de la répartition des pouvoirs de gestion de la ville. La décennie 70 a été marquée par l'ouverture sur les classes moyennes et par leur intégration dans le système politique, par leur association, à travers le système communal, à la gestion des affaires locales. La « Charte communale » de 1967 a été, en effet, saluée comme un progrès significatif sur la voie de la démocratie; en assurant à la population les structures et les pouvoirs susceptibles de l'aider à prendre en charge les responsabilités de la gestion des communautés rurales et urbaines. Elle a suscité une large participation aux élections communales; les résultats de cette consultation n'ont pas manqué cependant de provoquer de profonds remous dans l'administration territoriale habituée à monopoliser les décisions en matière d'encadrement et de gestion des villes et des campagnes. Les événements de 1981 ont accéléré la prise de conscience de la nécessité de limiter l'influence des municipalités, surtout celles des grands centres dont quelques-unes étaient aux mains de l'opposition, car elles ont été assez dynamiques pour s'imposer le plan politique et sur celui de la gestion urbaine. L'exemple de Casablanca est à cet égard plein d'enseignements sur les rapports du politique à la gestion, et sur ceux de l'encadrement administratif à l'aménagement de l'espace.

En effet, un double processus y a affecté à la fois l'organisation municipale et les structures de l'administration territoriale (Wilaya et préfectures). Devant les difficultés d'ordre administratif, de coordination et de gestion, ou à la suite de mouvements urbains, comme ceux de 1981, la réaction du pouvoir politique est de resserrer l'encadrement par un découpage de plus en plus fin des structures administratives et communales. Le but de cette scission partitive est d'ouvrir le champ de participation à l'action politique et administrative aux partis et aux cadres les plus dynamiques, dans un but évident d'intégration, tout en assurant par un quadrillage administratif le contrôle du pouvoir municipal. C'est ainsi que Casablanca est passée d'une préfecture unique à cinq préfectures après les mouvements urbains de 1981, puis à six en 1985, alors que les communes urbaines ont vu leur nombre passer de 1 à 5 en 1976, et à quinze en 1983. Parallèlement à ces remaniements, une double structure coiffe les communes et les préfectures. D'une part, les quinze communes urbaines ont une collectivité de coordination et de gestion des services communs à l'échelle du Grand Casablanca, la Communauté urbaine, dont les instances sont élues au second degré. D'autre part, à la tête des six préfectures existe une Wilaya chargée de superviser la coordination entre l'ensemble des structures administratives territoriales. Le Wall, représentant de l'autorité centrale, a

cependant la prééminence sur le président de la Communauté urbaine : celui-ci a perdu toutes les prérogatives qui lui étaient accordées par la Charte communale en 1976 au profit du Wall; lors de la limitation des pouvoirs de la Communauté en 1980. Le gouverneur de chaque préfecture représente par ailleurs l'administration de tutelle qui contrôle 3 communes urbaines en moyenne, étant lui-même sous l'autorité du Wall.

Cette double structuration de l'espace et d'encadrement de la population ne peut en apparence qu'augmenter l'efficacité de l'articulation entre l'administration territoriale, le pouvoir municipal et la population. En 1976, il y avait en moyenne 10370 habitants par élu; en 1983, cette moyenne est retombée à 4195 habitants (42). Par ailleurs, le territoire de chaque commune a été considérablement réduit. Il est passé de 32,5 km² à 11 km² en moyenne, la plus grande commune ne dépassant pas 18 km² et la plus petite atteignant seulement 4,3 km². Cette étroite liaison entre espace, population et administration est théoriquement de nature à favoriser un aménagement urbain répondant aux besoins concrets de la population et à permettre d'une façon plus directe l'expression des aspirations des habitants. En réalité, les modalités de la mise en place de l'ensemble des structures communales à deux niveaux, Communauté urbaine et Municipalités, n'a pas été réussie sur le plan de l'efficacité de la gestion. Les municipalités mises en places en 1983 se présentent comme des entités artificielles, sans ancrage sociologique et politique et, ce qui est plus grave, sans dotations suffisante en moyens matériels et en cadres pour faire face au lâches les plus urgentes de contrôle de l'urbanisation de leurs communes et de prise en charge des services quotidiens d'édition. Certaines d'entre elles se sont trouvées dans l'incapacité d'assurer, faute de cadres, la machine des services de contrôle des plans et de la construction, ce qui a été une lourdeine pour l'extension des lotissements clandestins. Or les communes ne sont pas seulement des organes de gestion mais doivent, d'après la Charte de 1976, contribuer au développement et à l'équipement de leur territoire. En fait, le partage de Casablanca par le découpage de 1983 n'avait pas pour objectif l'efficacité de la gestion. Il visait la reconquête de l'efficacité politique de l'Administration préfectorale, dans la mesure où celle-ci récupérait dans la pratique les pouvoirs accordés par la Charte communale aux municipalités. Les résultats des élections communales de 1977 avaient été en effet une surprise pour les autorités locales de Casablanca. L'évolution des communes depuis cette élection avait confirmé le risque de voir émerger un pouvoir municipal fort et crédible, facilitant l'ancrage politique de l'opposition à travers la pratique de la gestion de la ville, en relation étroite avec la population. Pour contenir cette menace, on a multiplié le nombre des communes afin de réduire leur impact territorial, leur rayonnement politique et leur efficacité de gestion, de telle sorte qu'aucune force organisée ne puisse avoir une prépondérance quelconque, par fédération des communes, dans l'ensemble de l'agglomération. Affublé à la base par l'indigence des moyens, l'exigüité de son assise territoriale et l'incapacité de maîtriser, et le fonctionnement, et l'entretien des équipements collectifs communs à l'ensemble de l'espace urbain, comme le transport et les réseaux d'assainissement, le pouvoir communal a subi au sommet de la hiérarchie le mouvement de recentralisation de la décision inauguré en 1980 avec le transfert des prérogatives de la Communauté urbaine au Wall du Grand Casablanca. Ainsi l'Administration territoriale s'est-elle trouvée détenteur de la réalité du pouvoir dans l'ensemble de la grande métropole économique du pays, et des responsabilités de l'aménagement effectif de l'espace urbain. Elle est parvenue en outre à diversifier l'appartenance politique des communes de telle manière qu'aucune d'entre elles ne puisse avoir un impact en dehors de son territoire de dimension restreinte, qui n'autorise aucune influence sur les décisions prises ailleurs.

concernant la population ou le territoire de la commune. Ce processus de régulation se traduisant par une élimination politique, a eu une efficacité forte, qu'il a été utilisée à Rabat pour éviter du pouvoir local une municipalité forte active et bonne gestionnaire de la ville, au profit de trois municipalités dont les pouvoirs sont en fait exercés depuis 1963 par le Wall. Le même procédé de partage d'une municipalité unique — celle de Fès ou l'opposition de gauche domine à 90 % — en trois entités distinctes est actuellement en cours d'élaboration, visant le même objectif. Cette extrême centralisation du pouvoir est l'extrême division de l'espace non pas manquée d'avoir cependant un effet boomerang : les autorités locales se sont trouvées dans l'incapacité de dominer les problèmes d'urbanisation, de réfréner l'extension spatiale des villes et la prolifération de l'habitation non réglementaire, malgré la concentration des responsabilités de l'urbanisme aux mains du ministre de l'Intérieur en 1985. L'exemple de Casablanca est bien démonstratif à cet égard.

Concentration des pouvoirs d'aménagement et libéralisme économique

La constitution d'un pouvoir fort et stable, jouissant d'un appui politique local, ayant été entraînée par l'atomisation des communes, la maîtrise de l'urbanisation et l'aménagement d'une grande métropole comme Casablanca ne peuvent donc être entrepris ni au niveau local, ni d'ailleurs par chacune des cinq préfectures qui ont supplanté les communes et qui se partagent le commandement effectif de l'espace casablancais. A défaut de la Communauté urbaine, la Wilaya devait assurer la coordination entre les collectivités locales, l'administration préfectorale et les services extérieurs des ministères, en vue de gérer l'espace casablancais, et d'anticiper en matière d'équipement et d'aménagement pour contenir les extensions de la ville et assurer son développement futur. Mais, étant une administration territoriale, la Wilaya ne prenait pas en charge les missions de caractère technique d'urbanisme et d'habitat relevant du ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire. Aussi a-t-il été procédé à une centralisation encore plus poussée des pouvoirs dévolus aux différents niveaux de la hiérarchie administrative, pour les concentrer dans une superstructure de décision, chargée d'avoir la haute main sur les problèmes d'aménagement urbain de la capitale économique du pays : l'Agence urbaine de Casablanca, créée en 1984, à la tête de laquelle est nommé un gouverneur, c'est-à-dire un agent d'autorité qui n'est pas nécessairement un technicien. Elle constitue un instrument d'intervention qui vient coiffer l'ensemble des organes habilités à intervenir dans l'aménagement. D'ores et déjà, rien ne doit être entrepris sans une décision conforme de cette Agence dont l'action est subdéterminée par les options du schéma directeur du Grand Casablanca, une cohésion rigoureuse du haut de la hiérarchie : une politique urbaine qui arrête les options et une « structure d'orchestration » (43) de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur l'espace urbain public et privé; ayant la prééminence sur la Wilaya en matière d'urbanisme et d'aménagement, l'Agence urbaine dotée de larges pouvoirs peut, selon le Dahir d'octobre 1984, intervenir en matière foncière par expropriation ou préemption en cas de vente d'un terrain. Cependant, « compte tenu des prévisions, il faut que l'Agence urbaine acquière entre 100 et 150 ha, par an » (44). Les nouvelles acquisitions nécessaires à l'urbanisation d'ici l'an 2000 devraient atteindre près de 12 000 ha, entre les besoins du logement et ceux des activités (45). Les réserves foncières

constituées par l'Agence urbaine, si elles sont effectivement reconstituées, permettent à peine de faire face au dixième des besoins d'ici la fin du siècle. Or jusqu'à maintenant, l'Agence urbaine ne semble pas avoir de stratégie opérationnelle en matière foncière. « Les pouvoirs publics se soucient moins d'acquérir de nouveaux terrains urbanisables que de procéder à un réaménagement rationnel de l'espace urbain » (46).

Pourtant, le déficit en logements à Casablanca atteint près de 200 000 et les besoins annuels s'élèvent à 18 000, dont la moitié seulement est réalisée chaque année. Si l'on sait que les deux-tiers des logements neufs sont le fait de constructeurs individuels qui emploient de petits tâcherons aidés par une main-d'œuvre de fraîche immigration, l'on comprend alors le dilemme que risque de créer une maîtrise totale du secteur de la construction : baisse du nombre de logements construits par (47) et lassissement de possibilités d'emplois appréciables pour absorber une partie de l'émigration des campagnes. L'implication systématique de l'Agence dans toutes les phases de la planification urbaine pour contrôler l'urbanisation risque donc de conduire au blocage de la situation. L'action du nouvel organe imprime déjà un ralentissement notable des activités du bâtiment, dans l'attente de l'examen des dossiers qui lui sont obligatoirement soumis pour autorisation. Les pouvoirs publics se trouvent en réalité dans une situation contradictoire : l'efficacité de l'aménagement implique une totale maîtrise du sol; mais les options libérées supposent moins d'interventions dans le marché foncier. En fait, « l'attachement de l'Etat au libéralisme économique et les préoccupations d'embellissement de la ville relèguent au second plan la question pourtant fondamentale de la maîtrise du terrain urbain et du marché foncier » (48). La concentration du pouvoir d'aménagement de l'Agence urbaine ne règle rien si les moyens d'action dans le domaine foncier restent subordonnés aux options libérées des pouvoirs publics et n'utilisent pas les possibilités juridiques permettant de reconstituer des réserves foncières ; l'adéquation entre la volonté d'aménagement rationnel de l'espace urbain — qui ne cesse de s'étendre d'une façon anarchique — et les moyens permettant une maîtrise complète des processus de la planification urbaine, est conditionnée par la solution préalable des problèmes fonciers. Les grandes opérations d'habitat réalisées à Salié (Hay Essalam), ou en cours de réalisation à Rabat (Hay Riad) et à Casablanca (Hay Moulay Rachid), démontrent l'importance capitale de la dimension foncière dans l'efficacité de l'aménagement urbain.

Contrôle spatial, image de la ville et urbanité nouvelle

Etant donné le handicap foncier, notamment sur le plan financier, le Schéma directeur de Casablanca (49) a engagé deux grandes opérations : la construction des bâtiments pour les nouvelles préfectures à la périphérie, et l'amorce de la modernisation et de l'embellissement du centre.

La première correspond à la volonté de l'Etat de se faire voir dans les périphéries urbaines de Ain Sbaa, Ben Msik et Ain Chok, où l'autorité était absente lors des mouvements urbains de 1981. Les bâtiments des nouvelles préfectures tranchent, par leur masse, leur décoration, leurs espaces verts, sur l'environnement de logements uniformes ou sur la grisaille des bidonvilles. Cette irruptio ostentatoire de l'autorité dans les quartiers défavorisés, matériel-

Celles-ci sont certes présentes, mais le projet d'implanter les noyaux de foyers de modernisation, appelés à devenir des centres à la fois de contrôle et d'attraction, de services et de loisirs, apparaît en filigrane ou d'une façon explicite dans le discours sur l'aménagement du Grand Casablanca. Cependant, ces symboles qui essaient de combiner traditions architecturales et fonctionnalité moderne, sont-ils suffisants pour diffuser le message établi que d'une modernisation qui intégrerait le nouvel arrivé dans l'espace citadin ? Si l'aspiration de la population à l'accès à cette modernisation est réelle, son contenu reste tributaire et de la perception qui ont de cette modernisation des habitants aux traditions culturelles différentes, et des moyens nécessaires pour en acquitter le coût. L'ambiguïté d'un tel projet d'intégration apparaît d'une façon éloquente dans l'utilisation de la couleur pour le revêtement des murs. A Casablanca, pour le ravallement, le blanc est de l'usage : « le blanc tient d'un arrêté municipal, c'est une couleur qui s'impose ; le crème est toléré, mais ce qui importe, c'est la nature même du bâtiment ; sur les bâtiments modernes c'est la pureté des lignes qui s'impose, la masse qui, finalement, peut interdire l'emploi du blanc et conduire vers une autre couleur, de même qu'à l'emploi de nouveaux matériaux, qui bien entendu n'ont rien à voir avec le blanc ». Les appréciations d'un architecte marocain (50) montrent comment on énonce à la fois la règle et la justification de sa transgression, du moment qu'il s'agit des bâtiments du centre moderne où les banques, les assurances, les centres de décision et du commandement des activités tertiaires rivalisent pour utiliser la couleur du verre, l'éclat de l'aluminium ou le gris-vert du béton. « La ville moderne s'équipe en bâtiments de haute visibilité qui épousent les techniques et les matériaux répandus dans le monde et autour desquels chacun semble devoir se reconnaître. Dès lors, par contraste, il n'est plus possible de garantir l'usage du blanc et la porte s'ouvre à la différence » (51). Cette distance entre le cœur de la ville riche et colorée et ses extensions lointaines et uniformes, où la couleur pose problème, est le signe le plus éloquent de la difficulté d'intégrer ces périphéries dans la ville. En effet, les habitants des quartiers populaires où la référence à la campagne est encore vivace, aiment à utiliser la couleur et la décoration sur la façade de leur maison ou sur les enseignes de leur boutique. Mais administrateurs et techniciens, architectes et élus en viennent souvent à condamner les libertés laissées aux petits constructeurs pour imposer le blanc ou une teinte voisine. Ce désir d'ordre contraria-t-il les facultés de créativité et d'initiative de la population à la logique d'une modernisation qui fait fi de la modernité tout court, c'est-à-dire de la capacité de prendre en compte héritage culturel et innovation, en dégagant une synthèse dans laquelle se reconnaissent les habitants, tout en étant marquée par l'ouverture sur le monde ?

En fait, la tentative existe mais elle se heurte à l'interprétation de ce qui est moderne et de ce qui est l'expression d'une identité culturelle. Le brassage permanent des deux registres, urbain et rural, traditionnel et moderne, multiplie les références, croise les apports et aboutit parfois, même chez les citadins les plus enracinés, à confondre l'autorité et la pacotille, à réduire la tradition à ses ornements, à préférer l'accumulation au dépouillement dans l'architecture, le mobilier et le mode de vie. Ces incongruités dépassent l'espace familial pour submerger l'espace public dans le mobilier urbain, le plaquage de la tradition architecturale des villes du Nord dans les villes du Sud, et vice versa. On croit ainsi qu'arcades et tuiles vertes suffisent à traduire l'essence de l'héritage andalou, et que ajouter des créneaux à un mur peut donner l'illusion des célèbres Kasbahs du Sud. Ces mutations sont certes courantes en période de transition mais la manière de les assumer, de les canaliser ou de s'y adapter est révélatrice de la gestation d'une nouvelle urbanité.

Faire de la ville de Casablanca le « phare » du Maroc, comme l'a affirmé un quotidien, requiert l'existence de contre-pôts dans le reste du Maroc. Une métropole qui concentre la majorité des activités du pays et qui présente des possibilités de promotion sociale et professionnelle risque d'accélérer encore le drainage des hommes du reste du pays vers la côte. Quelle que soit la réussite de l'action qui sera entreprise dans les vingt années à venir, le déséquilibre entre centre et périphérie risque de s'aggraver au sein même de l'agglomération. L'aménagement du centre moderne, avec les travaux d'urbanisme et d'embellissement, ira-t-il au même rythme que l'équipement et l'amélioration de l'environnement des extensions urbaines de la ville ? Cette action d'envergure suppose, pour sa réussite, un rééquilibrage des pouvoirs entre élus et techniciens, agents d'autorité et acteurs dans la ville. Une politique urbaine peut être cohérente, génératrice, porteuse d'un projet ; l'aménagement qui est sa traduction sur le terrain, peut en dénaturer l'esprit comme il peut en compromettre les objectifs. Le système socio-urbain jouit d'une autonomie de fonctionnement qui s'explique par la variété et les contradictions des acteurs et des enjeux. Un aménagement réussi n'est pas seulement celui qui assure l'ordre urbain ; c'est surtout celui qui allie l'anticipation à la souplesse, qui est attentif aux contradictions pour les surmonter, et qui réduit les disparités au lieu de les exacerber ; non seulement au niveau d'une ville, mais dans l'ensemble de l'armature urbaine du pays, entre villes et campagnes, régions défavorisées et zones privilégiées du territoire.

NOTES

- (1) F. NAVEZ-BOUCHANINE : « Modèles d'habiter : usage et appropriation de l'espace dans les quartiers d'habitat résidentiel individuel », *Travaux de la Table ronde sur l'habitat du Maghreb, Aix-en-Provence, CRESM*, à paraître en 1988.
- (2) In Robert LIBERT : *Politiques d'aménagement au Caire au XIX^e siècle à paraître*.
- (3) Voir M. NACIRI : « Les politiques urbaines : instruments de pouvoir ou outil de développement », in *Politiques urbaines dans le monde arabe*, « Etudes sur le monde arabe - 1 », Lyon, Maison de l'Orient, 1984.
- (4) Gwendoline WRIGHT et Paul RABINOW : « Savoir et pouvoir dans l'urbanisme colonial d'Ernest Hébrard », in *Les Cahiers de la recherche architecturale* n° 9, janv. 1982, sur « Villes nouvelles, cités satellites, colonies » ; « les architectes urbanistes, parmi lesquels Prost, qui travaillèrent ensemble aux colonies, considéraient ces villes coloniales comme des laboratoires sociaux et esthétiques, un lieu d'expérience où ils pouvaient tester l'efficacité politique de certains principes de la planification, d'abord dans un contexte colonial et ensuite appliquer les techniques qui réussissaient en France même », p. 28.
- (5) L'yautey, enfant, jouait à la ville : « il passait des après-midi entiers... à édifier avec ses mains des modèles réduits de villes, avec des maisons, et des places, des rivières et des routes », in BENOIST-MECHIN : *Lyautey l'Afghan*, Paris, Édition France-Loisir, 1979, p. 16.
- (6) Jeneb ABU-LUGHOD : « Moroccan Cities : Apartheid and the Serendipity of Conservation », in Ibrahim Abu-Lughod ed., *African Themes*, Evanson, Ill. : Program of African Studies 1975, cité par Brian TAYLOR : « Discontinuity planned, villes coloniales modernes au Maroc », in *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 9, janv. 1982.
- (7) A. LAPRADE : *Lyautey urbaniste*, Paris, Horizon, 1934, p. 22.
- (8) « Savoir et pouvoir dans l'urbanisme colonial... », art. cit.
- (9) J. CELEURIER : « Présentation du Maroc à la jeunesse franco-marocaine » [fil des cours], in *Revue de géographie marocaine*, avril 1942.
- (10) G. FAY : « Problèmes d'aménagement à Kenitra », in *Revue de géographie du Maroc*, n° 18, 1930.
- (11) D. RIVERT : *Lyautey et l'institution du protectorat français*, thèse de doctorat ès lettres, Université de Paris-Vaude-Marne, à paraître.
- (12) BENOIST-MECHIN : *Lyautey l'Afghan*, op. cit. p. 66.
- (13) L'avenue Dar El Makhtzen à Rabat porte aujourd'hui le nom de Mohamed V, l'explosive Lyautey comprend la place administrative, la place des Nations unies prolongée par la place Lyautey, l'unique zone verte de la ville coloniale. « Le plan Prost prévoyait une grande zone de parcs à l'Ouest de la ville. Elle est actuellement toute et les prix spéculatifs sont tels qu'il ne saurait être question de revenir à ce projet », Michel ECOCHARD, in *Rapport préliminaire sur l'aménagement et l'extension de Casablanca*, déc. 1950.
- (14) Dahir d'avril et d'août 1914, et de novembre 1917 sur les plans directeurs et l'expropriation, et sur l'organisation d'association des propriétaires, voir Brian TAYLOR : « Discontinuité planifiée... », art. cit.
- (15) Brian TAYLOR art. cit. : « L'Unité morphologie dessinée par les urbanistes et codifiée par les règlements fut tellement remise en cause par les projets spéculatifs, que seules des traces des buts initiaux subsisteront ».
- (16) Ibid. p. 46.
- (17) Michel ECOCHARD : *Rapport préliminaire... op. cit.*
- (18) Dans la ville de Casablanca le nombre des habitants des bidonvilles est passé de 100000 à 200000, c'est-à-dire un doublement en moins de 9 ans (1950-1959).
- (19) R. LEVEAU : *Le fellah marocain défenseur du Trophée*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976 et 2^e éd. 1985.
- (20) Plan quinquennal 1960-1964, p. 261, Royaume du Maroc, ministère de l'Economie nationale, Division de la Coordination économique et du Plan, nov. 1960.
- (21) Voir « Urbanisme, Habitat et Aménagement rural : la position du ministère de l'intérieur », in *Lanarin* n° 43, novembre 1970, document : p. 22-47.
- (22) J.F. TRONI : « Vers un Maghreb des villes en l'an 2000 ». L'explosion urbaine au Maghreb, *Maghreb-Machrek*, n° 95, avr.-juin 1982.
- (23) M.A. de MONTMARNY : « Les conceptions actuelles en matière d'habitat économique au Maroc et leur application à la reconstruction du Darb Jdid à Casablanca », 26 photos et plans, in *Annales de l'Institut technique du Bâtiment et des Travaux publics*, juin 1960, troisième année, p. 612-629.
- (24) Ce programme concerne les bidonvilles de Douar Doum à Rabat, Borj Moulay Omar à Meknès et Saknia à Kenitra. Il touche près de 10000 personnes : 16400 logements sont aménagés sur 325 ha. Voir Fawzi ZNIBER : *RadioScope de l'évolution des interventions publiques en matière d'Habitat au Maroc*, 1976-1986.
- (25) Il s'agit du ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire.
- (26) L'inspiration de la population à une plus grande modernisation va dans le sens du choix de l'administration : voir « Le vœu du POU par les habitants » in « Evaluation du projet du Développement urbain », Royaume du Maroc, ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, Direction de l'Habitat.
- (27) Près de 70000 habitants de bidonvilles ont bénéficié de distributions de plus de 115000 lots entre 1978 et 1985 : voir F. ZNIBER, op. cit.
- (28) Voir M. NACIRI, « Trames urbaines et impasses et impasse de la planification urbaine dans la médina de Fès », in *Présent et avenir des Médinas*, Tours, ERA 706-CNRS, Fascicule n° 10-11, 1982.
- (29) L'ensemble des opérations nécessaires à un lotissement comporte « une batterie de documents, tels que le certificat foncier, alors que les terrains immatriculés sont assez rares, un programme de cotéance, un cahier des charges des ventes, un cahier des prescriptions spéciales, un plan de situation, des études d'assainissements, de voirie, les plans d'ouvrage type, ce qui constitue un sérieux dossier à préparer par le louisseur d'un terrain », Fawzi ZNIBER in *Gestion foncière au Maroc et en Tunisie*, Banque mondiale, Washington D.C., 1987.
- (30) Banque mondiale : « Habitat clandestin, politique et programme d'amélioration et de prévention », Maroc, rapport n° 4787, MOR déc. 1983.
- (31) Voir M. NACIRI : « Espaces urbains et société islamique », in *Hérodote*, n° 36, 1^{er} trimestre 1985.
- (32) R. EL KHARI : « Modèles urbains, modèle d'habiter dans l'habitat économique légal ou illégal (clandestin) à Salé », Mémoire de diplôme d'études supérieures en aménagement et urbanisme, 410 p. annexes, Rabat, INAU, juin 1987.
- (33) A-Salé il se construit deux objets « clandestins » pour un logement réglementaire (période 1969-1979) : voir Fawzi ZNIBER in *Gestion foncière...* op. cit.
- (34) Il y a trois types d'infractions : bâti sans autorisation, vendre sans équipements et construire sans autorisation. F. ZNIBER, ibid.
- (35) Abdellaziz BELHAJ FILALI : « La restructuration d'un quartier clandestin, le cas de Mon-Fleury à Fès », in *Gestion financière...* op. cit.
- (36) Mohammed AMEUR : « Logement clandestin : Mécanisme de production et tendances d'évolution du marché », Table ronde « Habitat du Maghreb », CRESM, 1987, à paraître en 1988. Voir aussi « Cas de Mon-Fleury : exigence de la restauration et risque de dérapage », Colloque d'Oran, déc. 1987, à paraître.
- (37) Abdellah ABOUHANI : « Réseaux notabilitaires et promotion foncière clandestine : le cas de Tabriquet-Nord à Salé », Table ronde « Habitat du Maghreb », CRESM.
- (38) Voir aussi Mohamed AMEUR, op. cit.
- (39) Le monde urbain a bénéficié pendant le plan quinquennal 1973-77 de près de trois quarts des dépenses d'équipement de l'Etat, et la part de la construction dans le produit intérieur brut a triplé.

- (40) Voir Alain CLAISSE : « Stratégie d'aménagement et rapports sociaux au Maroc », in *Annexe de l'Afrique du Nord*, XXII, 1983, CNRS.
- (41) La « Nouvelle politique de l'Habitat dans le cadre du Plan triennal 1978-1980 », Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, conférence de M. Abbas El Fassi, ministre de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, février 1979.
- (42) Brahim ZIANI : « L'Administration du Grand Casablanca », in *Revue des Affaires administratives*, n°7, 1987 (en arabe), Royaume du Maroc, Rabat, p. 61-88.
- (43) Mohamed DRYER (Gouverneur, ex-directeur de l'Agence urbaine de Casablanca) « Aménagement urbain du Grand Casablanca », in *Edification d'un Etat moderne*, ouvrage collectif, Paris, Albin Michel, 1987, 472 p.
- (44) Voir Brahim ZIANI, op. cit.
- (45) Ibid.
- (46) Ibid.
- (47) Les terrains vendus dans le cadre des lotissements clandestins à Fès sont évalués à 25000 lots, le marché officiel n ayant fourni que 15000 lots (1980-1982) : voir Mohamed AMEUR, op. cit.
- (48) Voir Brahim ZIANI, op. cit.
- (49) Royaume du Maroc, Schéma directeur de Casablanca, Rapport justificatif, Michel Pinesau, architecte, novembre 1983.
- (50) Propos rapportés par Guy LEONARD : « La diffusion de la couleur, Casablanca, Maroc », in *Peuples Méditerranéens*, n°37, oct.-déc. 1986, p. 17-31.
- (51) Ibid.

La conurbation littorale marocaine COMPOSANTES ACTUELLES ET RÉALITÉ FUTURE

Lorsque l'on évoque l'univers urbain du Maroc, on songe généralement à l'image de sa grande métropole économique, Casablanca, qui a sans doute dépassé aujourd'hui les 2,5 millions d'habitants — le recensement de 1982 lui en donnait 2 263 469 — et qui se situe probablement au 5^e rang des grandes cités africaines après Le Caire, Alexandrie, Kinshasa et Lagos (1).

On rappelle également fréquemment la dualité des métropoles marocaines — cas unique dans le monde arabe — avec une capitale politique, Rabat et une capitale économique, Casablanca, à 90 kilomètres l'une de l'autre, villes complémentaires et non antagonistes, la petite taille de la ville royale (autour d'un million d'habitants avec sa jumelle Salé) étant compensée par le pouvoir politique qu'elle détient, la puissance de la métropole casablancaise reposant sur son rôle portuaire, commercial, financier et industriel. Ce partage des fonctions évite au Maroc la trop fréquente macrocéphalie des pays en voie de développement où la ville directrice cumule tous les atouts et écrase les cités secondaires.

L'on en vient à parler dans de nombreux textes, généralement chez des auteurs géographes, d'un axe urbain du littoral atlantique que l'on reconnaît de Kenitra, au nord-est, à Casablanca, au sud-ouest, développé sur environ 140 kilomètres, véritable épingle dorsale du Maroc économique, où ses succédent villes, industries, et ports, mais aussi riches rubans maraîchers, plantations fruitières, équipements balnéaires. La présence d'une autoroute et d'une voie de chemin de fer récemment dédoublée, le volume considérable du trafic s'écoulant sur cette bande atlantique renforcent cette idée d'axe et donnent de ce couloir moyen-atlantique une image condensée du Maroc de l'ère industrielle, autrement dit celle du modernisme et du développement.

Par opposition, d'autres écrits, généralement issus de la production sociologique, historique, anthropologique voire politologique, tiennent à rappeler la forte personnalité d'un Maroc intérieur, aux profondes racines rurales, aux puissantes traditions urbaines incarnées dans ses « villes impériales » qui sont loin d'être des villes secondaires. A juste titre, cette face du Maroc ne doit pas être oubliée. Et l'on pourrait ajouter que des pôles littoraux importants — en dehors de la mouvance casablancaise — exercent une réelle fascination sur les écrivains et chercheurs, tant ils sont originaux, je veux parler de Tanger et d'Agadir, sur les deux ailes du Maroc occidental. Tout cela confirme la complexité, la richesse de l'univers urbain marocain et constitue une réelle chance pour un développement diversifié.

Mais une autre forme d'ensemble urbain se met en place, sous nos yeux, de façon quasi irréversible. Elle va profondément modifier le visage du Maroc et affecter l'équilibre de son territoire. On peut l'appeler la « conurbation littorale de l'an 2000 », sorte de petite mégapole, non plus limitée à un axe où s'égrènent les cités mais qui, s'étendant, déborde vers l'arrière-pays et par coïncidence va présenter une continuité du tissu urbain sur près de 150 kilomètres de longueur avec, du littoral vers l'intérieur, une profondeur variant de 10